



CONFÉRENCE DÉBAT  
Foire de Libramont - 14h

**26 juillet 2008**

**BIODIVERSITÉ  
ET AGRICULTURE**

## Dossier de presse

### **Pas d'agriculture sans biodiversité**

#### **Contexte**

La biodiversité et l'agriculture sont l'une comme l'autre essentielles pour le bien-être et la survie de l'humanité. La biodiversité nous procure de l'oxygène, des sols fertiles, assure la purification de l'eau et de l'air, la pollinisation des fruits et légumes, et bien plus encore ! Elle est à la base de l'agriculture. Des produits que nous achetons à la nourriture que nous consommons, la production agricole est aussi une partie intégrante de notre vie: elle nous procure nourriture et matières premières, et est source de revenus pour nombre d'entre nous.

Les activités humaines ont des répercussions profondes sur les écosystèmes de notre planète. L'agriculture en est un exemple très représentatif. Les pratiques agricoles traditionnelles ont généré une grande variété d'habitats dans notre pays, en créant des milieux ouverts très riches en biodiversité. Les pratiques intensives sont par contre responsables d'un recul rapide de la biodiversité.

#### **Objectif de la conférence-débat**

Cette année, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique met en lumière l'importance d'une agriculture durable. Celle-ci tient non seulement compte de la biodiversité, mais assure aussi une production alimentaire suffisante, maintient les moyens de subsistance agricoles, et améliore le bien-être humain pour le futur.

Le Groupe Directeur 'Convention Biodiversité' a choisi le rendez-vous annuel de la Foire agricole de Libramont pour débattre avec différents acteurs des mesures à prendre en Belgique pour préserver et améliorer la gestion de la biodiversité en milieu agricole.

Un ministre et un agriculteur, mais aussi des scientifiques, une fédération d'agriculteurs et une organisation environnementale présenteront leurs vues sur la question et en débattront ensuite avec le public avant de résumer les éléments clés sous forme de recommandations opérationnelles quant à la politique et aux bonnes pratiques à suivre par les différents acteurs.


Un dossier reprenant les recommandations finales issues du débat ainsi que des "success stories" en matière d'agriculture et biodiversité en Belgique sera diffusé d'ici la rentrée 2008.

## Programme

*Avec l'appui de Sabine Laruelle, Ministre fédérale des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique.*

- 14.00: Maarten Hens, scientifique de l'Institut voor Natuur en Bos Onderzoek (INBO): introduction à la thématique de la biodiversité agricole
- 14.10: Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme de la Région wallonne: les politiques environnementales en matière d'agriculture
- 14.20: Didier Vieuxtemps, conseiller auprès de la Fédération Wallonne de l'Agriculture: vision d'une organisation agricole
- 14.30: Jos Gysels, responsable de la cellule politique de Natuurpunt: position d'une organisation environnementale
- 14.40: François-Hubert du Fontbaré, agriculteur à Fumal: partage d'expériences sur la gestion durable de la biodiversité en milieu agricole
- 14.50: Grégory Mahy, professeur à la Faculté universitaire d'agronomie de Gembloux: conclusions
- 15.00: Débat et recommandations

## La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et son programme de travail sur la biodiversité agricole

 La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité conclu lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. La Convention fixe trois objectifs principaux: (1) la conservation de la diversité biologique, (2) l'utilisation durable de ses éléments, et (3) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des richesses biologiques.

Pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole et des services rendus par les écosystèmes agricoles, la CDB a mis en place depuis 1996 un programme de travail sur la biodiversité agricole ainsi que plusieurs initiatives multisectorielles sur les pollinisateurs, la biodiversité des sols et sur l'alimentation et la nutrition. En outre, elle a développé le concept d'« approche par écosystème », à savoir une stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

[www.cbd.int/agro/pow.shtml](http://www.cbd.int/agro/pow.shtml)

Niveau de diversité	Biodiversité	Biodiversité agricole
Écosystème	<p>Un écosystème est un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant interagissant comme une unité fonctionnelle. Les différents types d'écosystèmes comprennent des forêts, des prairies, des zones humides, des montagnes, des zones côtières, des lacs et des déserts.</p>	<p>La diversité des agro-écosystèmes provient, en partie, à la fois des utilisations des terres agricoles et non agricoles et de l'eau. Des exemples d'agro-écosystèmes comprennent des rizières, des systèmes pastoraux, des systèmes d'aquaculture, des systèmes de culture et de l'ensemble des écosystèmes dans lesquels ils se trouvent. Des éléments de ces systèmes peuvent être combinés pour former des systèmes mixtes.</p>
Espèce	<p>Une espèce est un groupe d'organismes morphologiquement semblables qui sont en mesure de se croiser et de produire des descendants fertiles. Un certain nombre d'espèces variées existe chez les plantes, les animaux et les micro-organismes.</p>	<p>La diversité des plantes et des animaux utilisés dans l'agriculture résulte de la gestion humaine de la biodiversité pour l'alimentation, la nutrition et des objectifs médicaux. Par exemple, la domestication du bétail comprend les bovins, les moutons, les poules et les chèvres. Des exemples d'espèces cultivées comprennent le blé, la banane, le chou, la patate douce et l'arachide.</p>
Génétique	<p>La diversité génétique est la variation des gènes pour tous les individus au sein d'une espèce, elle détermine le caractère unique de chaque individu, ou population, au sein de l'espèce. L'expression de l'ADN dans les traits, comme sa capacité à tolérer la sécheresse ou le gel, facilite l'adaptation à des conditions changeantes.</p>	<p>La diversité au sein des espèces découle en partie de la sélection réalisée par des agriculteurs, en fonction de certains traits, pour faire face à des conditions environnementales ou autres. Par exemple, de nombreuses variétés de maïs, ont été développées sur la base de traits tels que le goût, la hauteur, la couleur et la productivité. Beaucoup d'entre elles sont désormais maintenues comme des populations entièrement distinctes dans l'agriculture.</p>

Source : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2008), Biodiversité et Agriculture. Protéger la biodiversité et assurer la sécurité alimentaire.

<http://www.cbd.int/doc/bioday/2008/ibd-2008-booklet-fr.pdf>

## Messages clés de la Convention en matière d'agriculture

La **biodiversité** est la base de l'**agriculture**. Son maintien est indispensable à la production de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles ainsi que pour les avantages qu'ils procurent à l'humanité, y compris la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

La **biodiversité** est à l'origine de toutes les cultures, du bétail domestiqué et de la diversité en leur sein. La Biodiversité des paysages agricoles fournit et maintient les services des écosystèmes indispensables à l'**agriculture**.

L'**agriculture** contribue à la conservation et l'utilisation durable de la **biodiversité** mais elle est aussi l'un des principaux moteurs de la perte de la biodiversité. Les agriculteurs et les producteurs agricoles sont des gardiens de la biodiversité agricole et ils possèdent les connaissances nécessaires pour la gérer et la maintenir.

L'**agriculture** durable met en valeur la **biodiversité** en même temps qu'elle la renforce. L'agriculture durable utilise l'eau, la terre et les éléments nutritifs de manière efficace, tout en produisant des avantages économiques et sociaux durables. Les obstacles empêchant son adoption à grande échelle doivent être réduits.

Les producteurs **agricoles** répondent aux exigences des consommateurs et des politiques gouvernementales. Pour assurer la sécurité alimentaire, une nutrition adéquate et un gagne-pain stable pour tous, aujourd'hui et dans l'avenir, nous devons accroître la production alimentaire tout en adoptant une agriculture durable et efficace, une consommation responsable, et un aménagement paysager qui assure la préservation de la **biodiversité**.

## Interactions entre agriculture et biodiversité en Belgique

L'importance de l'agriculture pour l'environnement et la biodiversité est accentuée par le fait que **près de la moitié des terres en Belgique sont cultivées**. L'agriculture est une activité qui va au-delà de la simple production alimentaire, elle affecte et utilise les ressources naturelles comme le sol et l'eau. Au fil des siècles, l'agriculture a contribué à la création et à la conservation d'une large variété de paysages agricoles (champs, pâturages, haies vives, bocages, etc.) qui fournissent d'importants habitats semi-naturels pour la vie sauvage.

Par ailleurs, **le secteur de l'agriculture joue un rôle multifonctionnel** puisqu'il est à la fois producteur de nourriture, gestionnaire de la biodiversité, moteur économique dans les zones rurales et enfin garant de la conservation d'espèces locales, de variétés et de races d'animaux domestiques.

Néanmoins, durant les dernières décennies, l'intensification et la spécialisation de l'agriculture et, dans un même temps, la marginalisation et la sous-utilisation des terres, ont débouché sur une

perte significative de biodiversité sur et aux alentours des terres cultivables. Par exemple, les populations d'oiseaux à ces endroits ont connu un sérieux déclin durant ces dernières décennies.

## **Stratégie nationale de la Belgique pour la biodiversité (2006 - 2016) – volet agriculture**

Afin de développer un cadre stratégique commun pour préserver la biodiversité en Belgique, **Stratégie nationale de la Belgique pour la biodiversité (2006-2016)** a été rédigée par une équipe représentant les principaux acteurs de la biodiversité du pays et adoptée lors de la Conférence interministérielle de l'Environnement (CIE) le 26 octobre 2006.

La Stratégie définit une série de huit d'objectifs opérationnels en matière d'agriculture, qui tiennent compte des obligations européennes dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

- 4c.1 Considérer davantage la biodiversité dans les critères de "conditionnalité"
- 4c.2 Améliorer et encourager le rôle des agriculteurs en tant qu'acteurs de la biodiversité
- 4c.3 Promouvoir la diversification agricole
- 4c.4 Promouvoir l'intégration de la biodiversité dans le développement rural
- 4c.5 Promouvoir l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- 4c.6 Réduire les impacts exercés par les pesticides sur la biodiversité
- 4c.7 Eviter que les OGM cultivés n'entraînent la dégradation, le déplacement ou la contamination génétique des variétés agricoles locales ou de la flore sauvage qui en dépend et éviter qu'ils n'affectent négativement la biodiversité sauvage environnante
- 4c.8 S'assurer que la production végétale en tant que source d'énergie renouvelable n'exerce pas un impact négatif sur la biodiversité

Le texte complet de la Stratégie nationale peut être consulté à l'adresse:

<http://www.biodiv.be/implementation/docs/stratactplan>

D'autres documents de référence sur l'agriculture et la biodiversité ou dossier éducatifs sont rassemblés sur le Centre d'échange d'informations de la Belgique pour la Convention sur la Diversité Biologique à la page <http://www.biodiv.be/implementation/ibd/ibd2008>

## En savoir plus sur les initiateurs

### Le Groupe Directeur 'Convention Biodiversité'

La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ressortent essentiellement de la compétence des trois régions en Belgique. Une certaine coordination est toutefois essentielle pour entreprendre une politique nationale cohérente. Le Groupe Directeur 'Convention Biodiversité' est l'un des comités thématiques mis en place par la Conférence Interministérielle de l'Environnement (CIE) en 1995 pour assurer une action coordonnée en réponse aux obligations européennes et internationales.

Une des spécificités du Groupe Directeur 'Convention Biodiversité' est de ne pas être seulement composé de correspondants administratifs des régions et du fédéral. Il regroupe également des experts scientifiques et techniques sélectionnés pour leur expertise dans divers domaines (conservation, gestion, agriculture, foresterie, etc.). La Présidence et le Secrétariat de ce comité sont assurés par le Point focal national 'Convention Biodiversité'.

[www.biodiv.be/implementation/authorities/steeringcom](http://www.biodiv.be/implementation/authorities/steeringcom)

### Le Point focal national 'Convention Biodiversité'



Le Point focal national 'Convention Biodiversité' stimule la conservation et l'utilisation durable et équitable de la biodiversité à travers ses avis aux décideurs, ses activités d'éducation et de sensibilisation et ses efforts en matière de coopération au développement. Le Point focal national est basé à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRScNB) depuis 1995.

**Pour de plus amples informations sur la Convention et sur la biodiversité en général:**  
Point focal national pour la Convention biodiversité  
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique  
Rue Vautier 29 - 1000 Bruxelles  
W : [www.sciencesnaturelles.be/biodiv](http://www.sciencesnaturelles.be/biodiv)  
E : [biodiversite@sciencesnaturelles.be](mailto:biodiversite@sciencesnaturelles.be)  
T: 02 627 45 45